

Mouvement 2024 : barème en résumé

Attention à bien se référer au Guide mobilité publié par la DSDEN pour l'explication détaillée de chaque point



ENFANTS
+1 pt/enfant
-18 ans :



**RAPPROCHEMENT
CONJOINTS**
AUTORITÉ PARENTALE
+50 pts
sur 1^{er} vœu & consécutifs
(cf. conditions)



HANDICAP
+800 pts
cf. médecin de prévention



**DIRECTEUR/PEMF/ASH
A TITRE DÉFINITIF**
+1pt/an (max. 5pts)
(sur tout type de poste)



DEMANDE RENOUELÉE
+2 pts/an sur 1^{er} vœu
si identique chaque année
(uniquement vœu école)



REP / REP+
+20/40 pts
5 ans min. consécutifs
(panachage possible)



**FERMETURE
DE CLASSE/POSTE**
+500 pts dans zone
(élargie sur zones 1,2,3 et 5)